

La politique d'asile frôle désormais l'illégalité

La loi et la pratique du droit d'asile deviennent toujours plus restrictives. La Suisse renvoie les requérants sans discernement, bâcle le traitement des demandes. Elle ne respecte plus les délais prévus par la loi, prolonge la souffrance de ceux qui sont suspendus à ses décisions et viole des droits fondamentaux.

Les conclusions du dernier rapport de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) font froid dans le dos. Fruit d'une observation neutre des pratiques collectées sur le terrain par un réseau de correspondants engagés dans la pratique, ce rapport fournit des informations détaillées sur l'application des lois d'asile et des étrangers, afin de sensibiliser l'opinion publique et les acteurs clés à propos du débat sur l'asile et la migration.

Impliqué depuis 1988 dans le secteur de l'asile et membre de l'ODAE, le pasteur de l'Eglise réformée bernoise Philippe Nussbaum ne mâche pas ses mots: «On assiste aujourd'hui à l'application de méthodes qui font que la Suisse est au ban de la légalité.» Le refus d'assouplir l'application de l'accord de Dublin, y compris pour les personnes ayant subi des traumatismes, l'indigne.

Les «cas Dublin»

Adopté en décembre 2008, cet accord permet à la Suisse de renvoyer tous ceux qui ont transité par un pays européen avant d'arriver ici, car c'est au pays de transit de traiter la demande. Ainsi, plus de 40% des 17 000 demandes d'asile traitées par la Suisse depuis janvier 2011 peuvent, en théorie du moins,

être écartées par le biais d'un «renvoi Dublin».

Les requérants sont ainsi renvoyés sans traitement de leur demande, même vers des pays qui n'ont pas les conditions requises. «En Italie, par exemple, explique Mélanie Müller-Rossel, juriste au Centre social protestant de Neuchâtel, même s'ils obtiennent un permis de séjour, il n'est assorti ni d'une aide sociale ni d'un accès à une structure d'accueil. C'est cette situation qui nous laisse le plus démunis.»

Le rapport relate le cas d'une femme renvoyée en Italie. Sans ressources, vouée à la prostitution, elle finit par se défenestrer. La Suisse pourrait éviter pareils drames humains. La clause de souveraineté prévue par Dublin lui en offre la possibilité. Mais manifestement, son calcul est ailleurs: «La Suisse a pu remettre nettement plus de personnes aux autres «Etats Dublin» qu'elle n'a dû en reprendre sur la base de cet accord», déclarent, satisfaites, les autorités fédérales. Pour elles, le bilan est donc positif. Mais notre pays devient complice de violation des droits fondamentaux, avertit l'ODAE.

Instruction bâclée

Selon une enquête interne à l'Office des Migrations (ODM) révélée dans la presse, 80%

des décisions ne sont pas fondées sur des critères objectifs. «Sous l'ère Blocher, explique Mélan Müller-Rossel, nous avons vu arriver un personnel débutant, qui n'avait ni l'expérience ni l'étoffe d'anciens fonctionnaires, transférés ailleurs.»

«Le requérant doit tout d'abord rendre son histoire vraisemblable. Or, dans le questionnaire de autorités, dénonce Philippe Nussbaum, la technique et l'imbrication des questions sont telles que vous pouvez piéger n'importe qui.» La juriste du CS, elle, déplore qu'on laisse aux autorités un pouvoir d'appréciation excessif et souvent hors contexte. «On a reproché à un monsieur de ne pas savoir qu'est la personnalité figurant sur le billet de 10 franc de son pays!»

Elle résume la situation: «Les requérants sont accusés de prolonger la procédure, mais c'est souvent l'administration qui tarde et fait mal son travail.» L juriste s'est battue six ans pour obtenir gain de cause pour Koffi, un requérant d'asile togolais (voir témoignage). «Si la loi et la jurisprudence avaient été appliquées tout de suite, il aurait dû obtenir l'asile en 2007.» Et l'accélération des procédures voulue par Simonetta Sommaruga? «On va mettre en place une loi inapplicable.»

Carole Pirker



P. Bohrer

«Ils ont pris ma vie en otage»

Koffi Xonam Folikpo Awute n'a pas écouté son père, syndicaliste: «C'est un sale jeu, la politique», m'avait-il dit. Pourtant, au Togo, lorsque les élections présidentielles truquées de 2005 portent au pouvoir Faure Gnassingbé, le fils du dictateur Eyadéma, Koffi, révolté, manifeste. «J'ai été arrêté le 26 avril 2005, emprisonné et torturé», souffle-t-il, avant de se réfugier dans un long silence... Des preuves médicales de torture, Koffi en a donné. Un article de journal, aussi, qui mentionne son nom sous les disparus: «Mais on m'a dit que ça ne valait rien.» En septembre 2007, le couperet tombe: «Ils ne contestaient pas la vraisemblance de la gravité de ce que j'avais vécu, mais disaient que vu l'évolution au Togo, je pouvais rentrer chez moi! Je me suis senti humilié qu'on puisse nier avec un tel cynisme le risque réel que je cours. Mon cousin, qui milite en

Suisse pour les droits humains, y est retourné et s'est fait emprisonner.»

Koffi fait recours. Mais la nuit, l'enfer de la prison le hante. Il est rongé par l'insomnie et les crises d'angoisse. «J'ai eu des idées très noires», confie-t-il. Il a peur de se briser et demande de l'aide. «Je prenais d'abord des médicaments, mais j'ai arrêté. Je faisais tout pour m'occuper l'esprit.» Koffi reprend alors des études et s'accroche. Il prie, aussi, et milite pour les droits de l'homme au Togo, ici en Suisse. Un jour, quatre ans plus tard, la bonne nouvelle arrive: «C'était un mardi matin. Je n'y ai pas cru et je suis resté sous le choc.» Koffi a obtenu l'asile le 25 octobre dernier. En Suisse, 3% sont dans son cas. Il a aussi passé son diplôme d'ingénieur HES. C'est le seul, m'a-t-on dit, qui ait réussi à mener des études dans un tel contexte. Koffi, lui, ne comprend toujours pas «comment on peut prendre en otage la vie des êtres humains pendant six ans». (cpi)